

Séance
extraordinaire
du 14
décembre 2020
à
19h20

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU QUATORZIÈME
JOUR (14^e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT (2020) À
COMPTER DE 19H20 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-
VILLE À MONT-JOLI.

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.12.584

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui regardent cette séance extraordinaire par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.12.585

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2021.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

Monsieur le maire présente le budget 2021 de la Ville de Mont-Joli.

Concitoyennes, concitoyens,

Au nom du conseil municipal, c'est avec une grande satisfaction que je vous présente le budget de fonctionnement 2021 et le Plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Les citoyennes et citoyens de Mont-Joli seront heureux d'apprendre que pour une 4^e année consécutive, le taux de la taxe foncière est maintenu à 1,21 \$ du 100 \$ d'évaluation. Depuis le début de notre mandat, en 2017, le taux de la taxe foncière n'a pas bougé, ce qui est en soi un exploit dont nous sommes particulièrement fiers. Toutes les catégories d'immeubles demeurent aussi au même taux qu'en 2020.

Cette situation enviable s'explique par une gestion rigoureuse des fonds publics, le respect du cadre financier et les revenus éoliens, qui nous permettent d'améliorer notre offre de services sans alourdir le fardeau fiscal des Mont-Joliennes et Mont-Joliens. Cette entrée d'argent injecte une bouffée d'air frais dans une ville comme la nôtre qui, malgré sa plus petite taille, donne des services comparables à des municipalités beaucoup plus peuplées.

Budget de 13 M\$

Le budget 2021 atteint tout près de 13 M\$, en hausse de 3,8 %, attribuable aux coûts d'enfouissement et de transport adapté et collectif. La facture de ces deux services augmente, dans l'ordre, de 93 000 \$ et de 97 000 \$ annuellement.

Malgré cette hausse, tous les tarifs (aqueduc, égout, etc.) et taxes demeurent inchangés à l'exception du tarif de l'enlèvement des ordures ménagères, qui augmente de 15 \$, passant de 225 \$ à 240 \$. Même modeste, cette augmentation nous incite à recycler et à valoriser davantage les matières organiques pour diminuer notre empreinte écologique et notre facture d'enfouissement ! La Ville de Mont-Joli adoptera d'ailleurs en 2021 sa première Politique environnementale.

La taxe liée au service de la dette pour des travaux d'aqueduc et d'égout passe de 0,11 \$/100 \$ à 0,12 \$/100 \$ d'évaluation afin de financer les travaux de réfection des rues Jeanne-Mance, Desrosiers et des Oblats.

Vingt ans après la fusion des municipalités de Mont-Joli et de Saint-Jean-Baptiste, l'année 2021 marque la fin de l'imposition d'une taxe pour la dette de l'ancien territoire de la Ville de Mont-Joli. Les taxes sont maintenant uniformisées sur l'ensemble du territoire.

Ainsi donc, pour une résidence évaluée en moyenne à 141 500 \$, le compte de taxes augmentera de 15 \$ seulement ou de 0,61 % pour atteindre 2 480,95 \$.

Dette

Au 31 décembre 2019, la dette s'établissait à 6,8 M\$; elle frôlera les 12,4 M\$ à la fin décembre 2020 selon les estimations. Précisons que ce montant est financé à 50 % par les partenaires financiers gouvernementaux. Cette participation rend possibles des projets d'investissements pour améliorer nos rues et nos infrastructures à coût moindre pour la Ville.

Pour équilibrer le budget 2021, une somme de 200 000 \$ a aussi été puisée à même notre surplus accumulé. Celui-ci s'élevait à 830 000 \$ en 2019.

COVID-19

La pandémie nous a privés de revenus en loisirs (location de salles, Amphithéâtre Desjardins, Piscine Gervais-Rioux, etc.) et entraîné également des dépenses

supplémentaires, en matériel de protection par exemple. En revanche, la contribution exceptionnelle du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux municipalités aura permis de limiter les impacts de la COVID-19 sur les finances de la Ville.

La Ville de Mont-Joli a également fait preuve de créativité afin d'adapter son offre de services à cette nouvelle réalité. Nous avons modifié notre programmation estivale pour offrir des spectacles déambulatoires tout au long de l'été. Notre programmation des Fêtes s'inscrit dans la même volonté de s'adapter et d'innover. L'ajout d'un anneau de glace et d'une glissade près de la piscine Gervais-Rioux s'inspire de cet esprit créatif et résilient. Plus que jamais, nous avons besoin de lieux de proximité et de plein air pour se divertir.

La pandémie nous a aussi privé d'inaugurer comme il se doit deux de nos superbes infrastructures : l'Amphithéâtre Desjardins et la caserne 31 du service de protection incendie. Ce n'est que partie remise. Le jour des célébrations viendra, soyons confiants !

Fidèle à notre engagement, l'Amphithéâtre Desjardins ne coûtera pas un sou de plus à la population de Mont-Joli. La campagne de financement menée sans fla-fla mais avec beaucoup d'efficacité au cours des derniers mois a rapporté, je le rappelle, plus de 600 000 \$. La réussite de cette campagne, fondée sur la participation enthousiaste d'entreprises de chez nous, ajoute à notre fierté.

Cet apport s'ajoute aux généreuses participations de la Caisse Desjardins de l'Est de La Mitis (800 000 \$) et de la MRC de La Mitis (800 000 \$).

20.12.586

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2021 et celles-ci se présentent ainsi :

ACTIVITES FINANCIERES

Revenus

Taxes	8 568 870
Compensation tenant lieu de taxes	2 144 535
Transferts	1 069 055
Services rendus	980 605
Autres revenus	222 575

TOTAL DES REVENUS **12 985 640\$**

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	1 990 663
Sécurité publique	1 512 859
Transport	2 799 680
Hygiène du milieu	2 908 798
Santé et bien-être	112 000
Aménagement, urbanisme et développement	638 834
Loisirs et culture	2 154 191
Frais de financement	234 550

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT **12 351 575\$**

Autres activités financières

Remboursement de la dette à long terme	706 375
--	---------

TOTAL DES AUTRES ACTIVITES FINANCIERES **706 375\$**

Affectations et autres

Activités d'investissement	- 545 350
Excédent de fonctionnement affecté	581 210
Réserves foncières et fonds réservés	36 450

TOTAL DES AFFECTATIONS 72 310\$

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT,
DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MOINS
LES AFFECTATIONS 12 985 640\$**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Sources de financement

Taxes	522 600
Transferts	3 603 390
Fonds de roulement	350 000
Surplus affecté	200 000
Emprunt	2 001 610

TOTAL 6 677 600\$

Dépenses d'investissement

Administration générale	815 000
Sécurité publique	75 100
Transport	497 500
Hygiène du milieu	2 840 000
Aménagement, urbanisme et développement	1 400 000
Loisirs et culture	1 050 000

TOTAL 6 677 600\$

20.12.587 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

20.12.588 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 35, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière